



Commune d'Avully

**Séance extraordinaire du Conseil municipal du jeudi 7 février 2019  
Procès-verbal n°278**

- Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)  
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)  
M. Mickael Batista da Silva  
M. Cyril Baudin  
M. Sylvain Fuser  
Mme Magali Besse Giorgi  
M. Daniel Fuchs  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Corinne Maison  
M. Vincent Mottet  
Mme Anne Rieder  
Mme Cecilia Schäfer  
M. Pierre Sutter
- Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Excusées : Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)  
Mme Verena Jendoubi
- Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

Développement du village remis en question : prise de position

**Le président** ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et au public présent.

## **Développement du village remis en question : prise de position.**

**Le président** confirme que le Maire n'a reçu aucune réponse à son courrier du 21 janvier 2019 adressé au conseiller d'Etat, M. Antonio Hodgers, avec copie à M. Serge Dal Busco, concernant le développement du village d'Avully. Cette séance extraordinaire a été convoquée dans le but de discuter du contenu du projet de résolution dont il a été question lors de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2019.

**M. Dethiollaz** propose de parcourir à nouveau, point par point, le projet de résolution et de discuter de toute modification ou adjonction qui sera suggérée.

**M. Dethiollaz** lit le projet de résolution. Il propose en premier lieu d'ajouter, dans les « considérants », la résolution qui a été votée le 14 juin 2018 et qui est restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Les **conseillers municipaux** acceptent cette adjonction à l'unanimité des membres présents.

**M. Fuchs** propose de citer dans les « considérants » le plan directeur communal (PDCoM) approuvé par le Conseil d'Etat en 2008 et le plan directeur de quartier (PDQ), approuvé en 2013.

Les **conseillers municipaux** acceptent cette adjonction à l'unanimité des membres présents.

Pour **le président**, l'absence de réponse au courrier du Maire du 21 janvier 2019 devrait également faire partie des « considérants », ce que les **conseillers municipaux** acceptent à l'unanimité des membres présents.

**Le président** estime encore que la demande du Conseil municipal d'obtenir la position formelle du Conseil d'Etat sur les demandes d'approbation des PLQ, devrait figurer dans la résolution.

Les **conseillers municipaux** n'y voient pas d'objection, mais préfèrent que ce point soit cité dans les demandes, qui sont importantes et sur lesquelles il est préférable de se focaliser.

**M. Dethiollaz** rappelle que l'un des points demandés dans le projet de résolution était « de contacter les différents promoteurs et acteurs des autres PLQ, afin de s'unir juridiquement pour trouver des solutions ». Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été relevé que l'union des différentes parties sur le plan juridique pouvait être problématique. Il propose donc la modification suivante : « de contacter les différents acteurs et promoteurs des autres PLQ afin de s'unir pour trouver des solutions juridiques ».

Les **conseillers municipaux** acceptent cette modification à l'unanimité des membres présents.

**M. Dethiollaz** aborde ensuite la question de la presse qui fait l'objet d'un paragraphe dans le projet de résolution, soit « d'informer la presse de la situation dans laquelle se trouve la commune d'Avully ». Il propose de supprimer ce point et de constituer un groupe de travail, composé de deux personnes de chaque groupe et de deux personnes de l'exécutif. Si le Conseil municipal souhaite informer les médias au sujet de la situation de la commune d'Avully, il est nécessaire qu'il dispose d'éléments percutants et structurés et que ces derniers soient adressés à qui de droit en temps voulu.

Il est par ailleurs proposé de nommer des représentants du Conseil municipal et de leur déléguer le pouvoir, de concert avec l'exécutif, de pouvoir s'exprimer dans les

médias à partir du 28 février. Les membres délégués sont MM : Baudin, Dethiollaz, Fuchs et Fuser.

A l'unanimité des 12 membres présents, cette proposition de création de groupe ainsi que les membres qui y sont délégués est acceptée.

Finalement, **M. Dethiollaz** donne lecture de la résolution telle qu'elle ressort des débats :

*Considérant*

- *la séance convoquée le 9 janvier 2019 par M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État chargé du département du territoire, relative au PLQ de la commune d'Avully,*
- *l'adoption, le 14 novembre 2018 par le Conseil fédéral, de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève,*
- *la décision de M. Antonio Hodgers de ne plus soutenir les projets de PLQ sur la commune d'Avully suite à l'adoption de la fiche PSIA,*
- *les différents projets de constructions sur la commune d'Avully,*
- *la détermination sans cesse renouvelée de la Mairie et du Conseil municipal de la commune d'Avully de soutenir son développement et de contribuer à l'effort commun de constructions de logements,*
- *la résolution du 14 juin 2018 restée sans réponse à ce jour,*
- *le Plan directeur communal approuvé en 2008 ainsi que le Plan directeur de quartier « extension du village » approuvé en 2013,*
- *le courrier du Maire d'Avully du 21 janvier 2019 resté sans réponse à ce jour,*

*le Conseil municipal charge l'exécutif*

- *De prendre immédiatement contact avec l'Aéroport International de Genève afin de connaître les motivations de ses observations relatives aux PLQ et de chercher à établir une convention relative aux éventuelles futures demandes d'indemnités dues aux nuisances.*
- *De contacter les différents acteurs et promoteurs des autres PLQ afin de s'unir pour trouver des solutions juridiques.*
- *D'informer le Conseil d'État de notre volonté de demander des dommages intérêts si les projets ne pouvaient pas être menés à terme.*
- *De solliciter du Conseil d'État sa position formelle sur les demandes d'approbation des PLQ.*

Par 12 voix pour (unanimité des membre présents) cette résolution est acceptée.

**M. Dethiollaz** fait remarquer que c'est à la demande du Conseil municipal et non du maire que cette séance extraordinaire a été convoquée.

La séance est levée à 20h.

Le Président

La Secrétaire